

PROJET DE LOI 15 SUR SANTÉ QUÉBEC : L'ORDRE DES CHIMISTES SOUHAITE CONTRIBUER À AMÉLIORER LES SERVICES PROFESSIONNELS DANS LES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MÉDICALE DU RÉSEAU DE LA SANTÉ

Montréal, lundi 3 avril 2023 – Dans le cadre du dépôt du [projet de loi n° 15, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace](#), l'Ordre des chimistes du Québec (OCQ) souhaite, en tant qu'ordre professionnel, mettre la main à la pâte afin d'aider le gouvernement du Québec à améliorer les services professionnels dans le réseau de la santé. À l'heure actuelle, il y a plusieurs enjeux sérieux dans les laboratoires de biologie médicale hospitaliers qui interpellent directement l'OCQ à l'égard de la protection du public, en l'occurrence les usagers du réseau. Les biochimistes et biochimistes cliniques, tous membres de l'OCQ, qui exercent dans ces laboratoires au côté des technologues médicaux, médecins et autres scientifiques cliniques, font partie de la solution.

Pour ces raisons, l'OCQ souhaite faire entendre sa voix lors des auditions publiques de la commission parlementaire imminente.

« Si le projet de loi prévoit rendre le système de la santé plus efficace, le ministre Dubé doit aussi porter son attention sur les difficultés qui surviennent dans les laboratoires hospitaliers. Il y a là de quoi s'inquiéter notamment en ce qui concerne les retards d'analyse et la pénurie de main-d'œuvre. Assurer l'efficacité du réseau de la santé, ça passe aussi par les laboratoires qui fournissent les résultats d'analyses essentiels à la prestation de soins et de traitements médicaux de qualité. Les laboratoires ne doivent pas se retrouver dans l'angle mort de cette réforme. Les biochimistes et les biochimistes cliniques, ces derniers étant les seuls spécialistes de la biochimie clinique reconnus par la loi, doivent pouvoir jouer un rôle accru. Nous voulons participer en apportant des amendements en ce sens au projet de loi 15 », soutient M. Michel Alsayegh, président de l'Ordre des chimistes du Québec.

Cette démarche de l'Ordre s'inscrit dans un esprit de collaboration et de partenariat avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, comme ce fut le cas lorsque les membres de l'OCQ ont contribué positivement à l'effort de vaccination contre la COVID-19 ou pour assurer un approvisionnement adéquat en solutions hydroalcooliques pour la désinfection des mains. Par ailleurs, l'Ordre souligne depuis plusieurs années la nécessité de moderniser la *Loi sur les chimistes professionnels* qui, dans son état de désuétude actuelle, compromet la protection du public québécois, notamment en matière de santé.

À propos de l'Ordre des chimistes du Québec

L'Ordre des chimistes du Québec compte près de 3 000 membres œuvrant dans des secteurs aussi variés que la santé, l'environnement, le judiciaire, l'alimentaire ou la recherche. Sa mission est d'assurer la protection du public québécois en matière d'exercice de la chimie, omniprésente dans la vie des Québécois. Fondé en 1926, l'Ordre des chimistes fait partie des premières organisations professionnelles encadrées par l'adoption du *Code des professions* en 1973.

-30-

Source : Ordre des chimistes du Québec (OCQ)

Renseignements :

Ludovic Théberge, 514 553-9614

Justine Moreau, 581 349-1356

medias@orangebleue.biz